



Le mardi 07 mai 2019

Communiqué de presse

Des chèvres à la rescousse des orchidées

Pour préserver la flore particulièrement précieuse des rives du Rhône, CNR (la Compagnie nationale du Rhône) et le Parc naturel régional du Pilat ont recruté des chèvres ! Ainsi, à Chavanay et ce depuis mi-avril, un troupeau d'une vingtaine de chèvres du Rove préserve la prairie propice aux orchidées et plantes rares en grignotant les arbustes pour éviter le boisement. Une action partenariale exemplaire !

Un secteur situé sur les digues du Rhône à Chavanay présente toutes les caractéristiques d'une pelouse calcaire à orchidées. Ce type de milieu naturel est peu fréquent dans le Pilat et plusieurs espèces de plantes rares et menacées ont choisi de s'installer sur le site. Parmi les plus remarquables, on retrouve l'ophioglosse langue de serpent, une fougère protégée au niveau national ; l'orchis militaire, orchidée typique des pelouses calcaires ou encore la barlia, orchidée en limite d'aire septentrionale.

Le Parc du Pilat anime depuis 2007 un observatoire de la flore remarquable qui vise à surveiller les espèces menacées. Dans ce cadre, la société française d'orchidophilie Rhône-Alpes avait fait remonter l'importance de ce site, qui abrite des orchidées remarquables. Or cette pelouse, en l'absence d'entretien régulier, se referme avec l'apparition d'aubépines et de prunelliers essentiellement, menaçant le développement des plantes à fleurs. Il est apparu urgent d'intervenir alors pour préserver ce milieu ouvert.

CNR, en partenariat avec le Parc du Pilat, a choisi pour la deuxième année consécutive de mettre en place un pâturage sur la zone. Cette action, menée par un troupeau d'une **vingtaine de chèvres** du Rove du GAEC des Piales de Pélussin, doit permettre, à terme, de limiter le développement des arbustes et de redonner son aspect de pelouses au secteur. Grâce à ce pâturage, les espèces de flore implantées pourront de nouveau se développer en toute sérénité. Les chèvres, présentes dans le secteur depuis mi-avril, resteront sur place jusqu'à mi-mai. Elles reviendront de nouveau en septembre.

Pour CNR, le pastoralisme permet de préserver la biodiversité (faune/flore) présente le long du fleuve Rhône et sur ses berges. Il maintient une diversité d'habitats propice à la reproduction des espèces, réduit l'utilisation d'engins mécaniques, et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre. De plus, cette démarche permet un entretien de la flore sans utiliser de produits phytosanitaires.

Depuis de nombreuses années différentes actions ont été lancées par CNR, en partenariat avec les éleveurs et les collectivités territoriales, permettant un retour du pastoralisme dans toute la vallée du Rhône. Cette gestion pastorale est un moyen de soutenir l'élevage local et redonne vie sur les berges, contribuant à y attirer de nouveau des riverains.

Sur ses 27 000 ha de domaine concédé, CNR a mis en place un Plan de Gestion Environnementale de Domaine (PGED), pour une gestion équilibrée du territoire, conciliant des enjeux de sûreté-sécurité, environnementaux et économiques, toujours dans une optique d'amélioration continue. La gestion pastorale représente à elle seule 870 ha entretenus, 9 berges, et de nombreux animaux utilisés (moutons, chèvres, vaches, chevaux, ânes...). Ce plan d'action s'inscrit dans le 3^e plan de Missions d'intérêt général (2013-2018) de CNR.

Parc naturel régional du Pilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes ses actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement.

Plus d'informations auprès du Parc naturel régional du Pilat : 04 74 87 52 01

CNR

Aménageur des territoires, CNR est le 1^{er} producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Forte de 1370 collaborateurs, CNR produit environ 14 TWh annuels issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque.

CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

Agir pour le développement durable du territoire rhodanien fait partie intégrante du modèle de développement de CNR et de ses champs d'intervention inscrit en vigueur depuis 2003. Porteuses d'une vision d'aménagement à long terme, les Missions d'Intérêt Général développées depuis 2003 par CNR soutiennent l'ambition partagée avec les collectivités territoriales de faire du Rhône un puissant vecteur de développement économique. Dans le cadre du 3^e plan des Missions d'Intérêt Général (2013-2018), CNR a mené plus de 230 autour de 4 thématiques (énergie/mobilité durable, ressource en eau/biodiversité, développement économique et touristique, transport fluvial) qui bénéficient toutes aux territoires. Plus de 145 M€ ont été alloués par CNR au titre de ce 3^e plan

Contacts presse :

PARC DU PILAT

Régis Didier, responsable de l'observatoire de la biodiversité du Parc du Pilat – rdidier@parc-naturel-pilat.fr

Florence Costé, responsable de communication - fcoste@parc-naturel-pilat.fr

Tél. 04 74 87 52 01

CNR

CNR Siège- Quentin Péchoux : 04.26.23.17.87 q.pechoux@cnr.tm.fr

Direction territoriale Rhône-Saône- Valérie Trémélo : 04.74.78.38.80 / v.tremelo@cnr.tm.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel